



Réf: A02138 SHAMPOING TAPIS MOQUETTES 5L KING

Permet de nettoyer et dégraisser les moquettes et autres textiles.

- ✓ Antisalissure
- ✓ Sans solvant organique

DONNÉES TECHNIQUES

Densité : 1,01 ± 0,02	pH 8,4 ± 0,5
Aspect : Liquide blanc	

APPLICATION

Pour le nettoyage et le dégraissage par la mousse de tous les revêtements de sols en textile ainsi que housses, vêtements, etc.

S'utilise essentiellement avec un compresseur à mousse sèche.

Contre les taches grasses, de café, de vin, de thé, de sauces, etc.

Mousse sèche à grand pouvoir mouillant et nettoyant, compatible avec tous les types de fibres textiles.

Utilisation sur siège, moquettes, garniture de portières, housse, tapis, le produit agit par capillarité.

Contient des agents antisalissure.

LIEUX D'UTILISATION

- Bureaux d'entreprise
- Hôtellerie, restauration
- Collectivités
- Cabinets médicaux
- Etc.

MODE D'EMPLOI

Agiter avant emploi.

Verser le shampoing mousse dans une bassine. A l'aide d'une éponge ou d'une brosse, répandre le shampoing régulièrement en repassant plusieurs fois jusqu'à l'obtention d'une mousse abondante.

Laisser agir pendant une dizaine de minutes. En séchant, la mousse traite les fibres en profondeur.

Frotter à nouveau avec un chiffon sec et propre. La mousse a littéralement absorbé la saleté qui imprègne maintenant le chiffon.

Après séchage complet, aspirer ou broser soigneusement.

Pour les couleurs, faire un essai au préalable.

Craint le gel. Conserver à une température supérieure à 5°C.

CONDITIONNEMENT

Unité de conditionnement (U.C) : Bidon de 5 litres, recyclable et non polluant à l'incinération.

Unité de vente (U.V) : Carton de 4 unités

Palettisation : 128 unités – 32 cartons

LEGISLATION

USAGE GRAND PUBLIC ET PROFESSIONNEL.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Consultez la fiche de données de sécurité (FDS), disponible sur simple demande.

Nos fiches techniques ont été réalisées dans l'état actuel de nos connaissances certains éléments sont susceptibles d'être modifiés. Photo non contractuelle.

29/11/2018 Indice 3.1